

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 mars 2016

OBJET

23 – SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2015

N° 2016-03-23

NOMENCLATURE : 7/5/1

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

**Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine
REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude
SALAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU,
Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Chantal
PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine
MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.**

Pouvoirs : 5

**Florence CABRESIN donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine HENRY**

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Frédéric CHAPEAU

Par courrier du 25 janvier 2016, le Conseil départemental informait la collectivité de la
publication à venir du montant global du produit des amendes de police au titre de l'année
2015.

Cette dotation destinée aux communes du département comptant moins de
10 000 habitants, a vocation à soutenir les opérations concourant à l'amélioration des
transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière.

Entrent dans cette catégorie les projets suivants :

- Aménagement du trottoir ouest rue du Champ-de-Foire :

Montant estimé des travaux : 45 835,80 € T.T.C.

- Aménagement du chemin de Bataille (voirie et trottoirs) :

Montant estimé des travaux : 69 718,20 € T.T.C.

- Aménagement rue de la Levée des Dons (voirie et trottoir est) :

Montant estimé des travaux : 152 010,00 € T.T.C.

Ces aménagements permettront de sécuriser la circulation des piétons le long de voies
communales.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-29160524-2016-03-24-DE23-
DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'APPROUVER ces aménagements de sécurité ;
- DE DECIDER d'engager ces opérations ;
- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police.

Pour extrait conforme,

Le 24 mars 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 29/03/16

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160324-2016-03-24-DE23-
DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016